

# Le Mémo

## de la Table

## SPÉCIAL

### HARMONISATION ET ÉQUITÉ

Édito

10 mai 2018

## « ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES DU PSOC » : UNE CONSULTATION TRÈS ATTENDUE

La date du lancement de la très attendue consultation de la Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires du MSSS (DSSGAC) sur le document « Orientations ministérielles du PSOC » n'est pas encore connue ... mais cela pourrait être dans les prochaines semaines.

qu'il relève du ministère. Cela peut sembler une évidence, mais dans certaines régions la « Brochure » est vue comme étant le programme s'appliquant uniquement aux organismes et regroupements nationaux, tandis qu'un Cadre régional serait le programme applicable aux groupes de la région.

---

**Selon les informations obtenues par la Table, la durée de la consultation serait de 4 mois, excluant la période estivale qui ne serait pas comptabilisée dans le calcul.**

---

Le document devrait ainsi préciser quelles sont les règles harmonisées - soit celles à suivre partout et pour tous les groupes - et celles qui relèvent de l'administration régionale du PSOC, ce qui devrait permettre une compréhension commune. Soulignons que la révision de la Brochure était prévue dès les travaux du « Comité sur la valorisation et la consolidation de l'action communautaire en santé et services sociaux » ... pour une publication prévue pour janvier 2010 !



### Nouvelle appellation

Son titre « Orientations ministérielles du PSOC » - en remplacement de la « Brochure » - est un bon signe pour l'harmonisation administrative du PSOC dans toutes les régions, mais aussi pour son harmonisation avec la Politique gouvernementale de l'action communautaire (2001).

### La consultation

Tout d'abord, rappelons que la consultation permettra de se prononcer sur les changements, ainsi que sur les délais

Le nouveau titre signifie aussi qu'il n'y a qu'un seul PSOC et

*suite à la page 2 ...*

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles est formée de 43 regroupements nationaux actifs à la grandeur du Québec. Ceux-ci représentent différents secteurs et différentes problématiques liées à la santé. À travers ses membres, la Table rejoint plus de 3 000 groupes communautaires de base de toutes les régions du Québec et de tous les secteurs. L'équipe de la Table est composée de Mercédez Roberge, coordonnatrice et Alexandra Pierre, responsable de communications et de dossiers.

## CONTENU DE CE MÉMO

- **Éditorial. « Orientations ministérielles du PSOC » : une consultation très attendue**
- **L'harmonisation administrative du PSOC : une question d'équité**
- **Une résolution pour progresser dans l'harmonisation administrative du PSOC**
- **Aide mémoire sur la reddition de comptes du PSOC pour la mission globale**

*suite de la page 1 ...*

d'application de chacun. Le document sera volumineux (50 pages) et la Table partagera rapidement l'analyse qu'elle en fera, pour ainsi faciliter la participation des groupes. Des regroupements provinciaux et régionaux feront de même.

Déjà des craintes se font entendre quant aux conséquences d'une application plus stricte des règles, en particulier quant aux 8 critères de l'action communautaire autonome.

---

### La Table estime qu'il faut attendre de voir le contenu avant d'imaginer le pire.

---

N'oublions surtout pas qu'en liant le mode de financement à la mission globale aux 8 critères de l'action communautaire autonome, le MSSS répondrait à notre revendication collective, revendication qui est menée auprès de tous les ministères, pour que la Politique gouvernementale soit appliquée. Il en va de même pour nos revendications quant à l'équité (à mission comparable/financement comparable) qui doit s'appliquer aussi aux règles administratives. Rappelons-nous que la campagne « Non à la convention PSOC », suivie du travail fait pour la rendre acceptable, a permis d'éviter que des règles administratives soient variables et inéquitables. Ainsi, les efforts déployés pour éviter le nivellement par le bas se poursuivront face au document « Orientations ministérielles du PSOC ».

#### **Rester vigilant**

La consultation prévue sur le document « Orientations ministérielles du PSOC » représente une occasion importante pour viser l'équité administrative au sein du PSOC, au bénéfice des groupes de partout au Québec. Intégrer l'harmonisation dans nos analyses peut nous permettre d'améliorer le traitement de tous les groupes et regroupements, sans perdre les acquis et les gains obtenus.



---

**Le chantier de l'harmonisation du PSOC a beaucoup progressé depuis 15 ans. Plusieurs gains ont été faits pour harmoniser les pratiques administratives, mais cela demande une veille constante.**

---

La section qui suit rassemble différents enjeux liés à l'harmonisation, de l'état de situation aux éléments à surveiller dans le cadre de la consultation sur le document « Orientations ministérielles du PSOC ».

# L'HARMONISATION ADMINISTRATIVE DU PSOC

Ce n'est pas d'hier que la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table) travaille à l'harmonisation administrative du PSOC. La raison est simple : les regroupements provinciaux sont témoins des disparités financières et administratives subies par leurs membres; ils constatent les effets des iniquités interrégionales et les différences dans le traitement de groupes pourtant similaires.

Rappelons que l'harmonisation était au cœur du mandat du « Comité sur la valorisation et la consolidation de l'action communautaire en santé et services sociaux » (souvent nommé « Comité Conso-Valo »). De 2003 à 2010 de nombreux aspects du PSOC ont été analysés par ce comité paritaire, formé de la Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires du MSSS (DSSGAC), des agences régionales (maintenant remplacées par les CISSS-CIUSSS), de la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) et de la Table.

---

**Le Comité Conso-Valo a alors abordé l'harmonisation administrative à partir de 5 thèmes : la reconnaissance et admissibilité, les mécanismes de liaison avec le milieu communautaire, les modalités de gestion, la reddition de comptes et le financement des organismes communautaires.**

---

Ensuite, c'est par les travaux (2010-2012) autour de la Convention triennale, ainsi lors des multiples révisions des formulaires, que l'harmonisation administrative du PSOC s'est poursuivie, travaux impliquant diverses instances du MSSS, la CTROC et la Table.



---

**À partir des 5 thèmes nommés ci-haut, les tableaux qui suivent présentent l'état de situation de l'harmonisation administrative du PSOC, ainsi que les conséquences du maintien des iniquités. Ils visent aussi à identifier des éléments à surveiller lorsque débutera la consultation sur le document de « Orientations ministérielles du PSOC ». Ils sont suivis d'un appel à l'action, soit une résolution à adopter dans vos instances.**

---

## 1 - RECONNAISSANCE ET ADMISSIBILITÉ

| État de situation de l'harmonisation  | Harmoniser pour atteindre l'équité  |
|---|---|
| <p>Les travaux du Comité Conso-Valo ont permis de documenter les variantes dans les mécanismes menant à la <b>reconnaissance et à l'admissibilité</b> au PSOC.</p> <p>Ils ont permis d'harmoniser les procédures, mais pas nécessairement les critères utilisés, et n'ont pas mis fin aux variantes dans l'interprétation des définitions des typologies.</p> | <p>Actuellement, les critères pour d'éligibilité au PSOC à la mission globale varient selon les régions et la définition du champ de la santé et des services sociaux n'est pas la même partout. Conséquemment, des groupes ne sont pas traités avec équité, puisque les règles varient d'une région à l'autre et d'un organisme à l'autre.</p> <p>La Table a exercé une vigilance constante sur les conséquences des différences entre les régions. Exemples : dans le domaine des dépendances et de l'hébergement de 2e étape (violence conjugale) des groupes sont admis au PSOC dans certaines régions, mais pas dans d'autres. Quant aux typologies, au moins 8 regroupements provinciaux voient leurs membres de régions différentes classés dans deux ou même trois typologies, sans que des différences le justifient.</p> <p><b>Prochaine étape</b> : profiter de la consultation sur les « Orientations ministérielles du PSOC » pour poursuivre l'harmonisation amorcée concernant les critères et les typologies et atteindre l'équité.</p> |
| <p>Les travaux du Comité Conso-Valo ont permis de sensibiliser les agences afin que cesse la pratique du <b>moratoire</b> au niveau de l'admission (des agences n'accueillaient plus de nouveaux groupes au PSOC mission globale).</p>  | <p>Les moratoires ont été progressivement abolis dans toutes les régions. La Table a exercé une vigilance constante pour empêcher le retour des moratoires.</p> <p><b>Prochaine étape</b> : profiter de la consultation sur les « Orientations ministérielles du PSOC » pour s'assurer que l'accès au programme n'est pas limité.</p>   |

## 2 - MÉCANISMES DE LIAISON AVEC LE MILIEU COMMUNAUTAIRE

| État de situation de l'harmonisation  | Harmoniser pour atteindre l'équité   |
|---|--|
| <p>Les travaux du Comité Conso-Valo ont permis de documenter les divers mécanismes de <b>liaison et de communication</b> avec les instances communautaires régionales. L'harmonisation des relations était visée.</p> | <p>Actuellement, certains CISSS-CIUSSS ont des comités actifs sur différents aspects liés au PSOC, et d'autres non. Les groupes locaux n'ont donc pas la même influence sur les décisions régionales selon la région. Quant aux organismes et regroupements financés au niveau national, ils ne disposent pas de comités semblables face à la DSSGAC.</p> <p>La Table exerce une vigilance constante sur les conséquences dans l'administration du PSOC par les CISS-CIUSSS et par la DSSGAC.</p> <p><b>Prochaine étape</b> : profiter de la consultation sur les « Orientations ministérielles du PSOC » pour poursuivre l'harmonisation amorcée concernant les mécanismes de liaisons et de communication avec les instances communautaires et atteindre l'équité.</p> |

## 3 - MODALITÉS DE GESTION

| État de situation de l'harmonisation   | Harmoniser pour atteindre l'équité  |
|--|---|
| <p>Les travaux du Comité Conso-Valo (2005) ont permis de démontrer qu'il n'y avait pas de <b>duplication</b> de groupes, en utilisant une même <b>grille</b> d'analyse dans toutes les régions.</p> <p>Le résultat, présenté en 2007, est sans équivoque : « De cette analyse, il en est ressorti qu'aucun organisme n'est en duplication dans l'ensemble du Québec. »<sup>1</sup></p> | <p>Actuellement, on assiste à une reprise, sur la scène politique surtout, d'un discours affirmant qu'il y a trop de groupes et qu'ils sont identiques à d'autres.</p> <p>La Table a exercé une vigilance constante pour contrer le discours gouvernemental concernant les supposés dédoublements. (<a href="#">voir le document produit par la Table en 2014</a>)</p> <p><b>Prochaine étape</b> : profiter de la consultation sur les « Orientations ministérielles du PSOC » pour contrer tout contenu pouvant ouvrir la porte à un discours sur les dédoublements.</p> |

<sup>1</sup>MSSS, [Bilan de mise en œuvre de l'harmonisation des pratiques de la gestion du programme de soutien aux organismes communautaires \(PSOC\)](#) – juin 2007.

### 3 - MODALITÉS DE GESTION (SUITE)

| État de situation de l'harmonisation   | Harmoniser pour atteindre l'équité   |
|--|--|
| <p>La durée du financement faisait aussi partie des travaux du Comité Conso-Valo, mais la <b>Convention triennale PSOC</b> s'est finalisée dans un autre contexte, entre 2010 et 2012.</p> <p>Grâce à la pression exercée par la campagne « Non à la Convention PSOC » le MSSS a dû prendre en compte les demandes du mouvement communautaire; les conseils d'administration de 1800 groupes et regroupements avaient alors adopté une résolution qui revendiquait les mêmes protections et les mêmes obligations pour tous.</p> | <p>La Convention étant harmonisée, elle contient les mêmes règles pour tous les groupes et regroupements. Si elle variait, cela signifierait plusieurs PSOC, variables d'une région à l'autre, d'un organisme à l'autre.</p> <p>Par exemple : des groupes ne seraient plus traités avec équité si un CISSS-CIUSSS changeait le texte de la convention pour retirer des protections face à des inspections/visites, des interventions hâtives ou imprévues, l'ajout d'exigences, etc.</p> <p>Étant signée par le bailleur de fonds et l'organisme subventionné, la Convention a préséance sur tout autre document administratif. La Table est restée vigilante pour empêcher que des difficultés exceptionnelles mènent à l'augmentation des règles pour tous.</p> <p><b>Prochaine étape</b> : profiter de la consultation sur les « Orientations ministérielles du PSOC » pour maintenir l'harmonisation de la convention et atteindre l'équité.</p>   |
| <p>L'utilisation de la Convention PSOC a amené l'harmonisation des <b>formulaires</b> (complet et abrégé).</p> <p>Les exigences (données et documents à fournir) sont donc les mêmes pour tous les groupes et regroupements.</p>   | <p>Si les formulaires et les documents à joindre variaient, cela signifierait plusieurs PSOC, variables d'une région à l'autre, d'un organisme à l'autre.</p> <p>L'harmonisation des formulaires est régulièrement remise en question par des pratiques administratives régionales. Parfois ces pratiques sont présentées comme étant volontaires, mais elles mettent de la pression sur les groupes.</p> <p>Par exemple : des groupes ne sont pas traités avec équité si un CISSS-CIUSSS ajoute les prévisions budgétaires aux documents à transmettre avec les formulaires.</p> <p>La Table a exercé une vigilance constante pour empêcher l'augmentation des exigences à chaque occasion où le MSSS modifie les formulaires et à chaque tentative de demander davantage de données et de documents.</p> <p><b>Prochaine étape</b> : profiter de la consultation sur les « Orientations ministérielles du PSOC » pour maintenir l'harmonisation des formulaires et atteindre l'équité.</p> |

## 4 - LA REDDITION DE COMPTES

| État de situation de l'harmonisation  | Harmoniser pour atteindre l'équité   |
|---|--|
| <p>Les travaux du Comité Conso-Valo ont permis d'harmoniser la <b>reddition de comptes</b> en fixant les mêmes exigences pour tous les groupes et regroupements. Cela a mené à la parution (2008) du document « <a href="#">La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale - Programme de soutien aux organismes communautaires</a> » (souvent nommé « Cadre sur la reddition de comptes »).</p> | <p>L'harmonisation de la reddition de comptes est régulièrement remise en question par des pratiques administratives régionales. Parfois ces pratiques sont présentées comme étant volontaires, mais elles mettent de la pression sur les groupes. Exemples : des groupes ne sont pas traités avec équité si un CISSS-CIUSSS demande le nombre de personnes différentes qui participent aux activités, demande de joindre le plan d'action annuel, les prévisions budgétaires, un code d'éthique, etc.</p> <p>Si les règles de la reddition de comptes variaient, cela signifierait plusieurs PSOC, variables d'une région à l'autre, d'un organisme à l'autre.</p> <p>La Table a exercé une vigilance constante pour empêcher l'ajout de règles.</p> <p><b>Prochaine étape</b> : profiter de la consultation sur les « Orientations ministérielles du PSOC » pour maintenir l'harmonisation de la reddition de comptes et atteindre l'équité.</p> |

## 5 - FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

| État de situation de l'harmonisation   | Harmoniser pour atteindre l'équité  |
|--|---|
| <p>Les travaux du Comité Conso-Valo ont porté sur les modes de financement. Les définitions des <b>3 modes de financement</b> (soutien à la mission globale, financement par ententes et financement par projets ponctuels) ont ensuite été intégrées dans des cadres de références régionaux.</p> | <p>Actuellement, les 3 modes de financement n'apparaissent dans aucun document de la DSSGAC.</p> <p><b>Prochaine étape</b> : profiter de la consultation sur les « Orientations ministérielles du PSOC » pour analyser l'application harmonisée des 3 modes de financement et atteindre l'équité.</p> |



## 5 - FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (SUITE)

| État de situation de l'harmonisation   | Harmoniser pour atteindre l'équité  |
|--|---|
| <p>Le Comité Conso-Valo a examiné les iniquités dans le versement de <b>l'indexation annuelle</b>.</p> <p>Rappelons que certaines régions retenaient une partie de l'indexation pour d'autres usages, ou ne la versaient pas à tous les groupes. Quant aux regroupements provinciaux, ils n'étaient pas indexés avant 2007.</p> <p>Grâce à la persistance du milieu communautaire, le taux d'indexation annuelle a été harmonisé et le taux est annoncé par la DSSGAC.</p> | <p>L'harmonisation de l'indexation annuelle permettra à tous les groupes et regroupements de profiter des nouvelles balises de calculs de l'indexation (pour remplacer l'Indice des prix à la consommation - IPC) qui pourraient ressortir des discussions entre la Table, la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique et le ministère des Finances.</p> <p>La Table a exercé une vigilance constante pour protéger l'indexation. Si l'indexation variait à nouveau, cela signifierait qu'il y a plusieurs PSOC, variables d'une région à l'autre et d'un organisme à l'autre. Exemples : des groupes ne seraient plus traités avec équité si un CISSS-CIUSSS n'appliquait pas les balises d'indexation déterminées par le MSSS.</p> <p><b>Prochaine étape</b> : profiter de la consultation sur les « Orientations ministérielles du PSOC » pour permettre d'améliorer les balises de l'indexation, maintenir l'harmonisation et atteindre l'équité.</p> |
| <p>Des <b>seuils planchers adaptés à chaque typologie</b> ont été conjointement revendiqués par la Table et la CTROC, mais ni les travaux du Comité Conso-Valo, ni ceux d'autres instances de travail avec le MSSS n'ont permis de réduire les iniquités de financement.</p>   | <p>Le document « Orientations ministérielles du PSOC » ne contiendra pas les montants accordés selon les typologies et il ne tiendra compte d'aucune donnée budgétaire, car il sera utilisé pendant plusieurs années.</p> <p><b>Prochaine étape</b> : profiter de la consultation sur les « Orientations ministérielles du PSOC » pour permettre l'harmonisation du financement, et l'inclusion des principes permettant d'atteindre l'équité.</p>  |



## PASSEZ À L'ACTION !

# UNE RÉOLUTION POUR FAIRE PROGRESSER L'HARMONISATION ADMINISTRATIVE DU PSOC

**V**ouloir que les règles administratives du PSOC soient équitables pour tous les groupes et regroupements va de pair avec la revendication « à mission comparable > financement comparable ».

N'ayant jamais cessé de travailler à l'harmonisation administrative du PSOC, le 26 avril 2018, le conseil d'administration de la Table a adopté la résolution suivante :

### Attendu :

- que le Ministère de la Santé et des Services sociaux procédera prochainement à une consultation sur le document « Orientations ministérielles du PSOC », consultation à laquelle les regroupements provinciaux veulent faciliter la participation de leurs groupes membres ;
- que les variations régionales dans l'administration du PSOC font en sorte que les groupes membres des regroupements provinciaux n'ont pas le même traitement administratif selon la région où ils se trouvent ;
- que l'harmonisation administrative du PSOC peut être source de tension pour les groupes, entre les positions de leurs regroupements provinciaux et régionaux ;

### Les regroupements membres de la Table s'engagent :

- À promouvoir l'harmonisation administrative du PSOC, notamment dans le cadre de la consultation sur les « Orientations ministérielles du PSOC » ;
- À informer leurs groupes membres des enjeux concernant l'harmonisation administrative du PSOC et à les appuyer dans ce sens ;
- À encourager leurs groupes membres à adopter, d'ici à la fin de l'automne 2018, une résolution en faveur de l'harmonisation administrative du PSOC.

La Table invite maintenant chacun des regroupements et leurs membres respectifs à en discuter à toutes les occasions possibles et à adopter une résolution similaire dans leurs prochaines rencontres d'assemblées générales ou de conseil d'administration.

## AIDE MÉMOIRE SUR LA REDDITION DE COMPTES DU PSOC POUR LA MISSION GLOBALE

Pour beaucoup de groupes et regroupements, l'arrivée du printemps rime avec changement d'année financière (souvent du 1er avril au 31 mars). Cela signifie alors que deux dates importantes approchent : l'assemblée générale annuelle (AGA) et la reddition de comptes du PSOC pour la mission globale. Bien qu'il y ait des liens entre ces deux démarches, il est important de bien différencier leurs objectifs respectifs et les obligations de chacune.

La Table a produit un [aide mémoire](#) rappelant les bases de la reddition de comptes, dans l'objectif d'aider les groupes et leurs regroupements à identifier ce qui est exigé et ce qui ne l'est pas. Soulignons que le déroulement de la consultation sur le document « Orientations ministérielles du PSOC » (le contenu du présent MÉMO) ne modifie pas les règles actuelles de reddition de comptes, puisqu'elle doit se faire selon la convention signée.

<https://bit.ly/2K4a1aI>